

**Syndicat Mixte de Rivières
Côte Sud**

1B Avenue de Poun de Burry
40 230 St Vincent de Tyrosse

EXTRAIT DU REGISTRE

Publié en ligne le 05/02/2026

**DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
du SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES COTE SUD**

Département
des
LANDES

Séance du 21 octobre 2025

Suite à quorum non atteint lors de la séance du 14/10/25

Nombre de Délégués		
En exercice	Présents	Votants
28	12	12
<u>Date de la convocation :</u> 15 octobre 2025		
Délibération n°2025/11		

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre, à quinze heures, les membres du Comité Syndical, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de réunion du syndicat mixte de rivières côte sud, à St Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAIS, délégué de la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud.

Etaient présents :

Mme DURU,

MM. BAUCHIRE, BOIREAU, BOUHAIN, CLAVERIE, D'INCAU, DUBEARNES, JAMMES, LACAVE, MABILLET, MAÏS, REMAZEILLES,

Etaient absents : **Mmes AGIER, DUPOND, MM. BRUTAILS, COUTURE, DAGNAN, DUNOGUIEZ, GARAT, GARCIA, GAYON, GEMAIN, GENEVOIS, LABORDE, LABOUBE, LARD, LAVIGNE, LECANTE,**

Objet : Modification de l'article 5 des statuts – Transfert du siège social dans les nouveaux locaux du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud

Le Président rappelle que le siège social du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud est actuellement situé Allée des camélias, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, conformément à l'article 5 des statuts en vigueur.

Dans le cadre du projet de construction des nouveaux locaux administratifs du Syndicat, achevés en mai 2025, il est nécessaire de transférer le siège social à l'adresse suivante :

1B Avenue de Poun de Burry, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse.

La création des nouveaux locaux et le transfert du siège social permettent de :

- Centraliser les services dans un espace conçu pour les besoins opérationnels du Syndicat (bureaux, salles de réunion, accès PMR, etc.).
- Optimiser la logistique en regroupant les équipes précédemment dispersées.
- Renforcer la visibilité du Syndicat auprès des partenaires et du public, grâce à une localisation plus adaptée.

Ce changement ne modifie ni les compétences ni le périmètre d'intervention du Syndicat et respecte les dispositions de l'article L.5211-4 du CGCT.

Projet de modification :

Article 5 modifié (nouvelle rédaction) :

Le siège du Syndicat Mixte de Rivières Côte Sud est situé :

1B Avenue de Poun de Burry, 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse.

Les réunions du Syndicat se tiennent au siège ou dans tout autre lieu situé sur le territoire de ses membres.

Ancienne rédaction (pour mémoire) :

"Le siège est situé : Allée des camélias, 40230 SAINT VINCENT DE TYROSSE."

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

APPROUVE à la majorité qualifiée la modification de l'article 5 des statuts.

ACTE que ce changement ne modifie ni les compétences ni le périmètre d'intervention du Syndicat,

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents.

Le 21 Octobre 2025

Le Président

Jean-Michel MAÏS


La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'Etat dans le Département